

Déclaration de M. François Fillon, Premier ministre, en réponse à une question sur les objectifs de la réforme de la gestion de l'hôpital, à l'Assemblée nationale le 12 mai 2009.

Site d'origine : <http://www.premier-ministre.gouv.fr>, le 13 mai 2009

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les députés,

Monsieur le député,

L'objectif de la réforme de l'hôpital c'est de garantir la qualité des soins partout et pour tous. Et, pour y parvenir, chacun comprend bien qu'on a besoin d'améliorer en permanence la gestion de l'hôpital. C'est le sens de la réforme que vous avez votée en première lecture, qui prévoit la clarification des responsabilités - Il faut que le directeur soit en mesure de conduire le projet de l'établissement et assume pleinement ses responsabilités - Réforme qui prévoit ensuite le renforcement des coopérations - qui est la seule manière de concilier la présence sur le territoire de l'offre de soins et en même temps la qualité - et enfin une meilleure coordination entre tous les acteurs de la santé. Personne ne pourra contester qu'il y a encore beaucoup de progrès à faire s'agissant de cette coopération.

Eh bien, je veux vous dire, monsieur le député, que sur tous ces points, le Gouvernement ne déviera pas de sa route, et je suis convaincu que le Sénat saura tenir le cap qui a été fixé par le Gouvernement et par l'Assemblée nationale.

Pour autant, il n'est pas question de marginaliser les médecins dans la gestion de l'hôpital. Ils ont naturellement leur mot à dire dans leurs domaines de compétences. Et c'est particulièrement vrai pour les Centres hospitaliers universitaires qui sont à la fois des hôpitaux, des universités et des centres de recherche. Eh bien, je vous indique, monsieur le député, que conformément aux recommandations du rapport Marescaux, le Gouvernement déposera au Sénat un amendement qui prévoit de placer à côté du directeur - pour l'assister dans les décisions qu'il prend - un représentant de chacune des communautés que je viens d'évoquer. De la même façon, le Gouvernement souhaite que les directeurs de CHU soient nommés de façon conjointe par le ministre de la Santé et par le ministre en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Voilà, monsieur le député, ces décisions ne remettent en rien en cause la volonté du Gouvernement de faire en sorte que le directeur soit bien le patron de l'hôpital demain, parce que nous avons besoin d'une gouvernance efficace pour améliorer l'offre de soins. Et aujourd'hui, ceux qui défendent l'hôpital, ce sont ceux qui défendent l'amélioration permanente de la gestion de l'hôpital, parce qu'il n'y aura jamais d'amélioration de la qualité des soins dans une gestion hospitalière qui ne serait pas optimale.

Source <http://www.premier-ministre.gouv.fr>, le 13 mai 2009